

Ménages et pratiques de la solidarité à Lubumbashi. Transfert des parents, stratégies de cohésion et vie conjugale

Thèse de Doctorat (PhD), Bruxelles (Belgique), Université libre de
Bruxelles (ULB), 2013

Olivier Kahola Tabu



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/anthropodev/328>

DOI : 10.4000/anthropodev.328

ISSN : 2553-1719

Éditeur

APAD - Association pour l'anthropologie du changement social et du développement

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2014

Pagination : 195-197

ISBN : 9791093476018

ISSN : 2276-2019

Référence électronique

Olivier Kahola Tabu, « Ménages et pratiques de la solidarité à Lubumbashi. Transfert des parents, stratégies de cohésion et vie conjugale », *Anthropologie & développement* [En ligne], 40-41 | 2014, mis en ligne le 01 septembre 2016, consulté le 23 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/anthropodev/328> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/anthropodev.328>



La revue *Anthropologie & développement* est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

Ménages et pratiques de la solidarité à Lubumbashi

Transfert des parents, stratégies de cohésion et vie conjugale

Olivier Kahola Tabu¹

Thèse de Doctorat (PhD), Bruxelles (Belgique),
Université libre de Bruxelles (ULB), 2013

Résumé

L'hébergement des parents est un phénomène courant dans le système familial africain. Il est l'expression de la solidarité dite africaine. Au-delà de cette essentialisation apparente de cette dernière, il faut chercher à comprendre les logiques qui sous-tendent le choix des parents à héberger, les problèmes des interactions sociales dans la sphère domestique où les liens de parenté sont hétérogènes, les stratégies qu'érigent les hébergeurs pour maintenir la cohésion, etc. Ces réalités de coulisses sont-elles occultées au profit de la sentimentalisation de cette solidarité?

A notre avis, peu sont les études qui ont approfondi les disparités et autres inégalités des pratiques de solidarité familiale et de leurs déterminations dans la vie domestique.

Pour mieux cerner ce phénomène, cette étude pénètre ces pratiques et permet d'avoir un contour presque global de l'autre face de la solidarité en question. Elle voudrait aller au-delà des discours et idéologies solidaristes africaines et montrer que l'hébergement des parents n'est ni gratuit ni spontané. Il est électif, discriminatoire et obéit à une logique de réciprocité différée. Si le discours tenu en public continue à se référer à une appartenance commune, les actions posées ne vont pas toujours dans le sens de l'intérêt commun. Elles relèvent d'un ensemble d'enjeux, de tactiques et de conventions sociales tacites qui attirent les uns, tout en excluant les autres. Pour cela, les hébergeurs érigent divers critères implicites de sélection des hébergés parmi lesquels l'âge, les rapports de genre et les relations à plaisanterie.

Toutefois, malgré la réalité desdits critères, l'intégration des parents est une lourde charge à assumer dans un contexte d'habitat et de salariat urbains et reste aussi une source de plusieurs frustrations. Elle augure des scènes douloureuses.

¹ E-mail : olivier.kahola@gmail.com

Dans les ménages moyens et pauvres, les conjoints n'ont presque pas d'espace intime. Pour faire l'amour, les époux sont contraints d'inventer diverses stratégies de dissimulation des rapports sexuels. Ce sont notamment faire l'amour en posant le matelas sur le pavement, diffuser de la musique pour camoufler l'acte sexuel, profiter de l'absence des enfants du ménage ou des parents hébergés. Les parents hébergés sont tout autant frustrés que les hébergeurs. Plusieurs d'entre eux passent la nuit dans de mauvaises conditions. Ils aménagent un espace au salon et sont communément appelés « Salomons ». Ils se couchent généralement tard et se réveillent tôt parce que les hébergeurs ne savent pas leur offrir un logement décent. Certaines femmes hébergées sont agressées sexuellement par les maris ou les adultes du ménage à cause de la promiscuité dans le logement. De même, certains parents hébergés se séduisent et ont des rapports sexuels.

Pour ces divers cas, la coutume n'intervient que pour réparer les forfaits et sanctionner les coupables. Les règles coutumières semblent perdre de leur capacité dissuasive contre les actes prohibés. Le traitement des rapports incestueux soulève la question des limites entre les règles coutumières, l'économique et la représentation de soi.

De même, diverses formes de violences physiques et psychologiques entre les hébergeurs et les hébergés sont relevées. Une preuve que les ménages d'accueil ne sont pas toujours de bons cadres de socialisation. Les hébergés sont insultés, frappés, humiliés et accusés, parfois faussement, de forfaits qu'ils n'ont pas commis. A leur tour, ils infligent des sévices corporels soit à l'épouse, soit aux enfants du ménage. Ces réalités ne sont pas exposées en public pour préserver l'image élogieuse de la solidarité alors que, dans les coulisses, s'exécutent des inhumanités insoupçonnées.

Si la solidarité apparente est fréquemment brandie, je relève d'autres réalités qui sont cachées, ce sont celles liées aux dons cachés envers les familles d'origine des conjoints. Pour leur valorisation sociale, les conjoints transfèrent plusieurs dons aux proches parents à l'insu du partenaire abusé. Au-delà du paradigme des solidarités communautaires, les dons cachés sont déterminés par les rapports prescriptifs de genre. Ceux-ci sont sous-tendus par les normes matrimoniales et les règles d'héritage.

Dans une société où les maris sont considérés comme étant les chefs de ménage, ils doivent entretenir leur épouse et assister leur belle-famille. Quand celle-ci ne tire pas profit du mariage de leur parente, l'union relève de la honte. Les épouses quant à elles, restent attachées à leur famille d'origine. Elles se considèrent comme des étrangères dans le ménage qu'elles fondent. De ce fait, elles ne doivent pas investir leur argent dans une famille qui ne leur appartient pas. En cas de divorce ou de décès du mari, le partage des biens accumulés n'est jamais équi-

table. Pour se prémunir contre ces inégalités sociales, les épouses transfèrent divers dons dans leur famille d'origine. Elles vont jusqu'à l'endettement de leur ménage au profit de leur famille d'origine, de sorte qu'en cas de problèmes, les membres de leur famille ne puissent pas refuser de les soutenir et de les héberger. Il y a là une assurance symbolique que l'épouse recherche à travers les dons cachés.

De même, le mari, en tant que chef de ménage, n'a pas à informer l'épouse de ce qu'il pose comme actes de bienfaisance à sa famille. Dans la quête de cette valorisation sociale, les conjoints ponctionnent de l'argent, volent des biens du ménage et incriminent les parents hébergés. Ces comportements peuvent être qualifiés d'immoraux. Quand une épouse soutire de l'argent à son mari et aide ses proches parents, cela n'est pas immoral. L'acte posé va dans le sens de l'honneur d'un parent qui se montre attentif envers sa famille de provenance.

Ces pratiques de coulisses ne posent-elles pas la question des limites dans l'exercice des solidarités familiales ? Comme on le remarque, l'hébergement des parents n'est qu'un pan de la réalité. Pour faire simple, il convient de noter qu'il se passe plusieurs pratiques qui remettent en cause l'objectivation de la solidarité. Quand les conjoints se volent mutuellement, ou que les parents hébergés sont violentés ou infligent des sévices physiques aux enfants du ménage, ou encore que les hébergés entretiennent des rapports sexuels, cela n'est-il pas le revers de la solidarité ?